YERRES

Service Juridique
N° tél : 01 69 49 77 00
N/Réf.: NDA/CB/SM

DECISION N° 99/247

OBJET: Signature d'un marché négocié relatif à la création d'un terrain multisports pour le quartier de "la Sablière" avec la société AUBRAC SIGNAL.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

VU le code des marchés publics et notamment ses articles 274 et 104 I al 10,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence adressé au REPUBLICAIN le 21 juillet 1999 et publié le 29 juillet 1999,

CONSIDERANT la date d'engagement de la consultation fixée le 6 août 1999,

CONSIDERANT que l'offre remise par la société AUBRAC SIGNAL pour l'ensemble des lots correspond aux intérêts de la commune.

REÇU LE 15 OCT. 1999 SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT

DECIDE

DE Confier l'exécution des prestations relatives à la création d'un terrain multisports pour le quartier de la " Sablière" à la société AUBRAC SIGNAL, sise 40 rue René Hamon, 94800 VILLEJUIF.

DIT que le montant global du marché s'élève à 517.214,81Frs TTC (Cinq cent dix sept mille deux cent quatorze francs et quatre vingt un centimes).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999 sous-fonction 412 article 231212.

Fait à YERRES, le 8 Octobre 1999

MAIRIE D'YERRES 91370

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN